

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°31

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Bernard COMBES, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etaient absents : M. Michel BREUILH, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle - Approbation du compte rendu annuel d'exploitation 2021 du délégataire

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1411-5 et suivants, L.2223-19, L.2223-40 et suivants et D.2223-99 et suivants,
- Vu le Code de la Santé Publique notamment son article R.1335-11,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération n°24a du 24 mai 2011 décidant l'instauration d'un service public de crémation et la création d'un complexe funéraire dédié à la crémation comprenant un crématorium et un site cinéraire contigu sur la commune de Tulle,
- Vu sa délibération n°24b du 24 mai 2011 décidant la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux « service public de crémation »,
- Vu sa délibération n°35 du 5 juillet 2011 décidant la mise en délégation du Service Public de crémation,
- Vu sa délibération n° 2 du 18 décembre 2012 portant approbation du contrat de délégation de service public pour le crématorium liant la Ville de Tulle et la Société ATRIUM/SAUR,
- Vu sa délibération n° 24 du 5 avril 2016 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif à la prolongation du contrat de concession,

- Vu sa délibération n° 16 du 10 avril 2017 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif au transfert du contrat de DSP ATRIUM vers OGF,
- Vu sa délibération n°34 du 3 juillet 2018 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2017 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n° 14 du 10 décembre 2019 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2018 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n° 11 du 8 décembre 2020 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2019 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n°20 du 7 décembre 2021 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2020 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Considérant qu'OGF, le délégataire, a remis à la collectivité le compte rendu annuel d'exploitation 2021,
- Considérant que ce rapport doit être examiné par la commission consultative des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants,
- Considérant que la CCSPL, réunie le 12 juillet 2022, a émis un avis favorable au rapport annuel présenté par le délégataire,
- Considérant, par ailleurs, que ce rapport doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal
- Vu compte rendu annuel d'exploitation 2021 du délégataire afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- Emet un avis favorable** sur le compte rendu annuel d'exploitation du crématorium 2021 remis à la collectivité par OGF.
- 2- Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.
- 3 - La présente délibération** peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,

 Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 30 SEP. 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 30 SEP. 2022

D31-27092022

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2021



TULLE

Transmis au contrôle de Légalité le : 30 SEP. 2022
Date et Réf. de l'accusé de réception : 30 SEP. 2022

D81 - 27092022



Le Maire,
Bernard COMBES

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1.	LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1.1.	Objet et étendue de la délégation	4
1.1.2.	Autorité délégante	4
1.1.3.	Déléataire	4
1.1.4.	Organigramme nominatif des dirigeants	4
1.1.5.	Nature et date de prise d'effet du contrat	4
1.2.	LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE	5
1.2.1.	Les services fournis	5
1.2.2.	Les installations	5
1.2.3.	Le partage des charges entre le délégataire et le délégant	5
2.	LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	6
2.1.	PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT	6
2.1.1.	Les règles comptables	6
2.1.2.	Compte de résultat	6
2.2.	COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT	8
2.2.1.	Activité et chiffre d'affaires	8
2.2.2.	Charges d'exploitation	8
2.2.2.1.	Fournitures et consommables	8
2.2.2.2.	Services extérieurs	10
2.2.2.3.	Autres services extérieurs	11
2.2.2.4.	Impôts et taxes	12
2.2.2.5.	Charges de personnel	12
2.2.2.6.	Autres charges de gestion courante	13
2.2.2.7.	Intérêts et charges assimilées	13
2.2.2.8.	Dotations aux amortissements et provisions	13
2.2.2.9.	Impôt sur les sociétés	13
2.3.1.	Etat de variation de patrimoine	13
2.3.2.	Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué	13
2.3.3.	Programme contractuel d'investissements	17
2.3.4.	Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	17
2.3.5.	Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise	17
2.4.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	17
3.	LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	18
3.1.	EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE	18
3.2.	ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	20
3.2.1.	Evolution du nombre annuel de crémations	20
3.2.2.	Evolution mensuelle du nombre de crémations	21
3.2.3.	Fréquentation de la salle de cérémonies	21
3.3.	AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	22
3.3.1.	Le Temps de mémoire	22
3.3.2.	Portes ouvertes	22
3.3.3.	Registre d'appréciation du service	22
3.3.4.	La communication relative au crématorium	22
3.3.5.	Les enquêtes de satisfaction « Familles »	22
3.3.6.	Périmètre Qualicert	24
3.3.7.	Protection du Travailleur Isolé (PTI)	24
3.3.8.	La collecte des déchets métalliques	24
4.	LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	26
4.1.	LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	26
4.2.	LE COMPTE RENDU TECHNIQUE	26
4.2.1.	Les horaires d'ouverture	26
4.2.2.	Les moyens en personnel	26
4.2.3.	La formation	26
4.3.	LE COMPTE RENDU FINANCIER	27
4.3.1.	Les tarifs des prestations du service public	27

4.3.2.	La révision des tarifs.....	28
--------	-----------------------------	----

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La délégation porte sur :

- La conception, la construction et l'aménagement d'un complexe funéraire,
- La maintenance et l'exploitation du complexe funéraire dédié à la crémation ainsi que de l'aménagement extérieur,
- La gestion et l'utilisation du complexe dans le respect de la réglementation et afin de satisfaire les besoins des familles.

1.1.2. Autorité délégante

La ville de Tulle

1.1.3. Délégué

Société ATRIUM puis OGF suite à la signature de l'avenant n°2 le 16/05/2017 et l'habilitation 19.19.268.

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET

Directeur Délégué : M. Didier HEREAU

Directeur de secteur opérationnel : Mme Julie BELLEFACE

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention de délégation de service public d'une durée de 27 ans à compter du jour de la signature intervenue après l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité auprès de la Préfecture, le 27 décembre 2012.

L'avenant n°1 a porté à 29 ans la durée de la présente convention, soit jusqu'au 27 décembre 2041.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- La réception des cercueils,
- L'accueil des familles,
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles,
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- La crémation des cercueils,
- La pulvérisation des cendres,
- La dispersion des cendres dans l'espace spécialement affecté à cet effet,
- La crémation des restes mortels provenant de corps exhumés,
- L'élimination de pièces anatomiques en dehors des heures d'ouverture au public,
- La fourniture des équipements cinéraires et la délivrance des titres d'occupation du jardin cinéraire.

1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

- Des locaux destinés à l'accueil du public avec :
 - o Un hall d'accueil,
 - o Un espace de confort pour les familles,
 - o Une salle de cérémonies,
 - o Une salle de remise de l'urne,
 - o Une salle de visualisation,
 - o Un bloc sanitaire,
 - o Le bureau du responsable de site,
- Des locaux techniques réservés au personnel avec :
 - o Un local bureau administratif/préparation pour les opérateurs,
 - o Un accès technique pour l'admission des défunts,
 - o Un espace dédié à la crémation,
 - o Un local pour dépôt provisoire des urnes,
 - o Un local vestiaires/sanitaires,
 - o Un parking.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Les charges sont supportées en totalité par le délégataire.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**2.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT****2.1.1. Les règles comptables**

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2021 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1.2. Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en euros hors taxes.

<i>en euros hors taxes</i>	ANNEE 2020	% du CA	ANNEE 2021	% du CA	Var% 2020/2021
Nombre crémations (dont exhumations)	497		560		12.7%
Nombre crémations (PAOH)					
Nombre de dispersions			1		
Nombre de locations de la salle de cérémonie sans crémation	1		1		
Chiffre d'affaires					
Crémation	371 463	99.9%	412 411	99.9%	11.0%
Dispersion			62	0.0%	
Jardin du Souvenir					
Salle de Cérémonie	154	0.0%	145	0.0%	-5.9%
Conservation d'urne					
Autres CA Crémation					
Autres CA	40	0.0%	80	0.0%	
TOTAL RECETTES	371 657	100.0%	412 697	100.0%	11.0%
Fournitures et consommables	42 417	11.4%	42 003	10.2%	-1.0%
Eau	213	0.1%	212	0.1%	-0.4%
Gaz	31 018	8.3%	30 945	7.5%	-0.2%
Electricité	8 630	2.3%	8 472	2.1%	-1.8%
Fournitures entretien	614	0.2%			
Fournitures administratives	326	0.1%	1 027	0.2%	215.0%
Achats Fournitures exploitation	1 616	0.4%	1 347	0.3%	-16.7%
Services extérieurs	21 975	5.9%	36 499	8.8%	66.1%
Sous traitance					
Location mobilières					
Autres locations					
Equipements opérateurs crématorium	739	0.2%	306	0.1%	-58.6%
Entretien Rep. Vetements					
Entretien des équipements de crémation et filtration	17 802	4.8%	26 765	6.5%	50.4%
Contrôles techniques	853	0.2%	6 800	1.6%	697.2%
Assurances	2 582	0.7%	2 628	0.6%	1.8%
Assurances véhicules					
Etudes et recherches					
Documentation					
Autres services extérieurs	61 169	16.5%	64 108	15.5%	4.8%
Entretien des locaux et espaces verts	19 111	5.1%	16 059	3.9%	-16.0%
Honoraires (CAC,...)					
Frais actes hors contentieux					
frais de siège	30 104	8.1%	35 079	8.5%	16.5%
Publicité					
Transport sur achat					
Déplacements, missions, réceptions	1 300	0.3%	2 397	0.6%	84.4%
Frais postaux et télécoms	282	0.1%	192	0.0%	-31.8%
Frais de banques					
Cotisations professionnelles					
Redevances	10 371	2.8%	10 380	2.5%	0.1%
Impôts et taxes	21 891	5.9%	19 542	4.7%	-10.7%
Taxe foncière	10 896	2.9%	10 726	2.6%	-1.6%
CFE	6 608	1.8%	6 520	1.6%	-1.3%
CVAE	3 793	1.0%	1 636	0.4%	-56.9%
ORGANIC	595	0.2%	660	0.2%	11.0%
Charges de personnel	81 639	22.0%	87 274	21.1%	6.9%
Rémunération du personnel	61 680	16.6%	65 305	15.8%	5.9%
Charges sociales	19 960	5.4%	21 968	5.3%	10.1%
Subvention d'exploitation reçue					
Autres charges de gestion courante	15	0.0%	803	0.2%	
Perte sur créances clients			803	0.2%	
Perte sur écart de règlements	15	0.0%	-1	0.0%	-104.0%
Intérêts et charges assimilées	117 085	31.5%	113 829	27.6%	-2.8%
Frais financiers	117 085	31.5%	113 829	27.6%	-2.8%
Charges et Produits Exceptionnels					
Charges Exceptionnelles					
Produits Exceptionnels					
Dotations amort. et prov.	94 494	25.4%	94 775	23.0%	0.3%
Amortissements	94 494	25.4%	94 775	23.0%	0.3%
TOTAL CHARGES	440 685	118.6%	458 832	111.2%	4.1%
RESULTAT	-69 028	-18.6%	-46 135	-11.2%	-33.2%
Impôts sur les sociétés					
RESULTAT après IS	-69 028	-18.6%	-46 135	-11.2%	-33.2%

2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

2.2.1. Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire de l'année 2021 s'élève à 412 697 € pour 560 crémations contre 371 657 € pour 497 crémations (dont 2 crémations pièces anatomiques) en 2020, soit une augmentation de 11%.

Il se décompose comme suit :

Répartition du CA	2020		2021		Var. % CA
	NB	CA	NB	CA	
CA Crémation					
- Crémation adultes	493	370 694 €	551	410 529 €	11%
- Crémation enfants	3	563 €	6	1 130 €	101%
- Crémation après exhumation		0 €	2	752 €	0%
- Crémation indigents	1	0 €	1	0 €	
- Crémation autres (<i>exclu pour nb crémations</i>)	2	205 €		0 €	-100%
Sous-total CA Crémation	497	371 463 €	560	412 411 €	11.0%
CA Autres Crémation					
- Crémation pièces anatomiques					
Sous-total CA Autres Crémation	0	0 €	0	0 €	
CA Autres produits					
- Dispersion de cendres		0 €		62 €	
- Location de la salle de cérémonie		154 €		0 €	-100%
- Conservation d'urne		0 €		145 €	
- Autres CA		40 €		80 €	100%
Sous-total CA Autres produits		194 €		287 €	48%
CA Total		371 657 €		412 697 €	11%

2.2.2. Charges d'exploitation

2.2.2.1. Fournitures et consommables

Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium. La facturation pour l'année 2021 s'élève à 212 € soit un coût par crémation de 0,38 €.

En euros HT	2020	2021	Var. %
Coût d'eau	213	212	0.05%
Coût unitaire par crémation	0,43	0.38	-12%

Gaz

Le gaz facturé correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à 30 945 €, soit un coût par crémation de 55,26 €.

En euros HT	2020	2021	Var. %
Coût du gaz	31 018	30 945	-0.24%
Coût unitaire par crémation	62,41	55,26	-11%

Le coût du gaz a baissé de 11% cette année par rapport à 2020, idem du coût par crémation.

Consommation Kwh :

2021	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21
Gaz KWh	65 171	78 657	64 297	72 636	69 615	82 773

2021	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Gaz KWh	48 497	68 843	69 002	68 426	37 744	34 859

Gaz	2020	2021	Var.VAL	Var.%
Total KWh	708 779	760 520	51 741	7%

Electricité

L'électricité facturée correspond aux factures du crématorium. Le coût total de l'électricité pour l'année ressort à 8 472€, soit un coût par crémation de 15,13 €.

En euros HT	2020	2021	Var.%
Coût de l'électricité	8 630	8 472	-1.83%
Coût unitaire par crémation	17,36	15,13	-13%

Le coût de l'électricité a diminué de 1,83 % en 2021 par rapport à 2020 et le coût par crémation de 13%.

Consommation en Kwh :

2021	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21
Electricité KWh	1 025	4 332	4 858	5 177	5 220	3 801

2021	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Electricité KWh	5 715	4 268	6 266	4 841	4 717	10 359

Electricité	2020	2021	Var.VAL	Var.%
Total KWh	54 209	60 579	6 370	12%

Globalement, le coût de l'énergie (eau, gaz et électricité) s'élève à 70,77 € par crémation contre 80,20 € en 2020, soit une baisse de 12 %.

Fournitures entretien

Le poste est à 0 € en 2021 contre 614 € en 2020 et comprend l'achat des fournitures d'entretien auprès du fournisseur RAJA et également l'achat d'une colonne de désinfection pour gel hydroalcoolique.

Fournitures administratives

Les fournitures administratives comprennent essentiellement l'achat des fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante/photocopieur/fax. Le montant total du poste est de 1 027 € contre 326 € en 2020.

	2020	2021
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	58	45
Fournitures administratives (JPG, STAPLES, STACI)	166	860
Cartes de visite (LESCURE)	102	122
TOTAL	326	1 027

Achats Fournitures exploitation

Ce poste regroupe l'achat des pastilles réfractaires, de petits outillages, de produits divers et des plaques. En 2021, ce poste s'élève à 1 347 € contre 1 616 € en 2020.

	2020	2021
Pastilles réfractaires (VOLSING, ATRIUM)	460	470
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU)	542	642
Traitement déchets (PROSERVE DASRI)	470	234
Autres fournitures d'exploitation (HYGECO)	145	0
TOTAL	1 616	1 346

2.2.2.2. Services extérieurs

Equipement opérateurs crématorium

Ce poste correspond à des achats de vêtements pour le personnel du crématorium. En 2021, le poste s'élève à **306 €** contre 739 € l'année passée.

Entretien des équipements des opérateurs

Il s'agit des frais de pressing des vêtements du personnel du crématorium. Sans objet pour l'année 2021.

Entretien des équipements de crémation

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation, il s'élève à **26 765 €** contre 17 802 € en 2020. Une provision

La répartition de la charge :

	2020	2021
Maintenance de l'équipement de crémation (FMI)	11 294*	22 421
Evacuation des résidus (FMI)	193	555
Intervention suite à une panne (FMI)	6 315	3 788
TOTAL	17 802	26 765

*Extoume d'une provision de l'année 2019 sans réception de facture ; le coût de la maintenance a donc exceptionnellement été divisée de moitié au regard des autres années.

Contrôle technique

Ce poste s'élève à **6 800 €** contre 853 € en 2020 et correspond aux charges liées aux différents contrôles réglementaires réalisés au crématorium au cours de l'année.

	2020	2021
Contrôle des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	220	220
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	270	180
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	0	5 290
Contrôle des installations (BUREAU VERITAS)	0	600
Conformité électrique	363	285
Contrôle thermographique	0	225
TOTAL	853	6 800

Le contrôle des rejets atmosphériques et des installations funéraires doivent être réalisés tous les 2 ans d'un point de vue réglementation. Deux contre-mesures ont été réalisées avant d'obtenir la conformité des rejets en 2021.

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **2 628 €** en 2021 contre 2 582 € en 2020 pour le crématorium de Tulle.

2.2.2.3. Autres services extérieurs**Entretien des locaux et espaces verts**

Le montant du poste « Entretien des locaux et espaces verts » s'élève à **16 059 €** contre 19 111 € en 2020.

Ce poste comprend notamment :

	2020	2021
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres (PEI)	12 126	11 258
Maintenance CVC (FMC)	5 339	1 026
Entretien des espaces verts (ROCQUES, DU LIMOUSIN)	0	0
Télesurveillance (PROSEGUR)	216	216
Maintenance incendie (EUROFEU)	326	89
Divers dépannages (pompage, portail, ...)	1 105	3 469
TOTAL	19 111	16 059

Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **35 079 €** en 2021 contre 30 104 € en 2020 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

En 2021, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à **8,5%** des produits d'exploitation contre 8,10% en 2020. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

Publicité

Sans objet pour l'année 2021.

Transport sur achat

Sans objet pour l'année 2021 et 2020.

Déplacements, missions, Réceptions

En 2021, le poste s'élève à **2 397 €** contre 1 300 € en 2020 et comprend les frais de déplacements du responsable de crématorium et une facture pour l'intervention musicale lors de la journée du souvenir.

Frais postaux et télécom

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **192 €** en 2021 contre 282 € en 2020.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient bien compris dans les frais d'administration.

Redevances

Le montant total du poste « Redevances » s'élève à **10 380 €** contre 10 371 en 2020.

Il est composé de :

- La redevance fixe : le montant est de **10 380 €** contre 10 371 € en 2020
- La redevance variable : le nombre de crémations étant inférieur à 600, la redevance variable ne s'applique pas.

2.2.2.4. Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **19 542 €** en 2021 contre 21 891 € en 2020.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **6 520 €** sur 2021 contre 6 608 € en 2020.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0.75% plus une taxe additionnelle de 3.46%, et 1% de frais d'assiette (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à **1 636 €** en 2021 contre 3 793 € en 2020.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **660 €** en 2021 contre 595 € en 2020.

Taxe foncière :

La taxe foncière est de **10 726 €** pour l'année 2021 contre 10 896 € en 2020.

2.2.2.5. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2021 à **87 274 €** contre 81 639 € en 2020.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2021. Ce montant comprend également une quote-part du salaire du directeur de secteur opérationnel à hauteur de 5% et une quote-part du salaire du responsable de crématorium à hauteur de 20% pour leurs activités d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

Exploitation HORS POLYVALENCE

	HRS TRAVAILLEES	HRS PAYEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2020	3 319	3 669	53 000	16 189	69 189
2021	3 312	3 665	55 854	18 088	73 942

Exploitation POLYVALENCE SORTANTE

HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
-187.75	-3 115.11	-1 065.83	-4 180.94
-193.00	-3 231.74	-1 100.98	-4 332.72

Encadrement

	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2020	427	10259	4530	14788
2021	413	10441	4534	14975

2.2.2.6. Autres charges de gestion courante

Ce poste correspond à la perte/gain sur créance client ou sur écart de règlement. Le montant est de **803 €** en 2021 contre 15 € en 2020.

2.2.2.7. Intérêts et charges assimilées**Frais financiers**

Le montant des frais financiers s'élève à **113 829 €** contre **117 085 €** en 2020. Ils sont prévus contractuellement.

2.2.2.8. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

2.2.2.9. Impôt sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés est de **27,50 %** sur OGF et ne s'applique qu'en cas de résultat positif. Le Taux d'imposition a changé à partir du 01/04/21 mais par mesure de simplification, nous avons appliqué le même taux pour toute l'année.

2.3. COMPTE RENDU BILANCIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS**2.3.1. Etat de variation de patrimoine**

Une nouvelle acquisition en 2021 de 972,62 €

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.
01.MC0000000731	TULLE AVENUE EVARISTE GALLOIS DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	972.62	48	01/04/2025

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué**2.2.2.1 Conformité des installations du crématorium**

L'habilitation 19.19.268 en vigueur est valable jusqu'au 20 janvier 2025.

Ci-dessous les derniers contrôles réalisés et leur date de validité :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date du prochain contrôle :
27/01/2021	2	26/01/2023	A planifier fin 2022

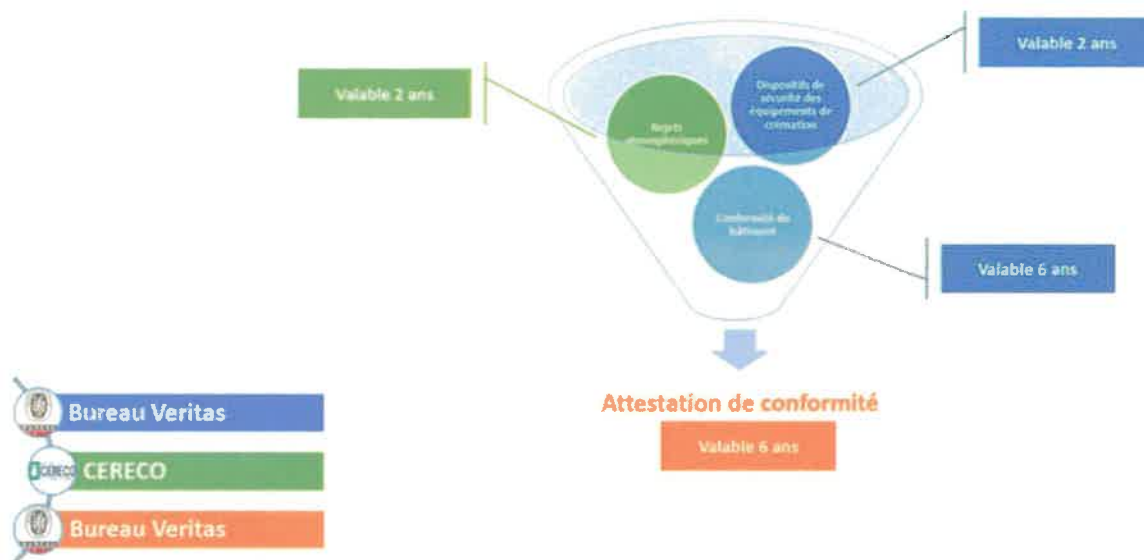
Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date du prochain contrôle :
15/02/2021	2	14/02/2023	A planifier fin 2022

Conformité du bâtiment (CR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date du prochain contrôle :
12/01/2017	6	11/01/2023	A planifier fin 2022

Les crématoriums sont soumis à une réglementation stricte, notamment en ce qui concerne le respect des normes de conformité qui leur sont applicables pour exercer leur activité. Dans ce cadre, ces établissements font l'objet de divers contrôles, destinés à vérifier qu'ils respectent les conditions d'exercice.

Pour simplifier la mise en œuvre de ces contrôles, le Gouvernement a allégé la procédure qui leur est applicable, notamment en ce qui concerne l'attestation délivrée à la suite de la visite de conformité du bâtiment. Ce document, initialement remis par le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS), est désormais édité par un organisme de contrôle accrédité par le Comité français de l'accréditation depuis le 1^{er} mars 2021. Nous avons fait le choix de travailler avec Bureau Veritas qui, à compter de cette date, nous délivre les attestations de conformité de nos crématoriums après la réalisation d'un contrôle de conformité du bâtiment.

Pour obtenir la prochaine attestation de conformité, il sera nécessaire de disposer des trois rapports de contrôle issus des bureaux de contrôle présentés dans le schéma ci-dessous :





Préfecture
 Direction de la citoyenneté de la réglementation et
 des collectivités locales
 Bureau de la réglementation et des élections

PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Arrêté
 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de la Corrèze,
 Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-23 à L.2223-46 et R2223-56 à R2223-65,

Vu le contrat de délégation de service public en date du 27 décembre 2012 pour la création et l'exploitation du crématorium et du site cinéraire, établi entre la ville de Tulle et la société ATRIUM SAS dont le siège social est 1 rue Antoine Lavoisier – 78280 Guyancourt,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2015 portant autorisation de création d'un crématorium et d'un site cinéraire sur la commune de Tulle,

Vu l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle établi le 8 avril 2016 entre la ville de Tulle et la société Atrium,

Vu l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la construction et la gestion d'un crématorium établi le 16 mai 2017 entre la ville de Tulle, la société Atrium et la société OGF,

Vu l'attestation de conformité d'un crématorium situé avenue Evariste Galois – 19000 Tulle à la société ATRIUM, établie par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, délégation départementale de la Corrèze et transmise le 23 janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2018 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF,

Vu la demande présentée le 22 novembre 2018 par Mme Laurence Belleface, directeur du secteur opérationnel de Limoges, représentant la Société OGF, siège social 31 rue de Cambrai - 75019 Paris en vue d'obtenir l'habilitation pour le crématorium de Tulle,

Vu l'accusé de réception délivré le 10 décembre 2018,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

Arrête

Art. 1. - La Société OGF dont le siège social se situe 31 rue de Cambrai – 75019 Paris est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national, l'activité funéraire suivante :

- gestion et utilisation d'un crématorium

Cet établissement secondaire sis avenue Evariste Galois – 19000 Tulle est dirigé par Mme Laurence Belleface sous la dénomination « Crématorium de Tulle ».

Art. 2. - Le numéro de l'habilitation est : 19.19.268

Art. 3. - La présente habilitation est accordée pour une durée de six ans, soit jusqu'au 20 janvier 2025 en application de l'article R2223-62 du code général des collectivités territoriales. Elle est renouvelable sur demande, deux mois avant l'échéance.

Art. 4. - La présente habilitation peut être suspendue ou retirée dans les conditions prévues à l'article L2223-25 du Code général des collectivités territoriales.

Art. 5. - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à :

- M. le maire de Tulle,
- Mme la directrice de la délégation départementale de l'agence régionale de Santé Nouvelle Aquitaine,
- Mme Laurence Belleface dirigeante du crématorium de Tulle,
- Société OGF 31 rue de Cambrai - 75019 Paris.

Tulle, le 21 JAN. 2019
 Pour le Préfet
 et par délégation
 Le Secrétaire Général

Eric ZABOURAEFF

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le préfet de la Corrèze, 1 rue Souhara - 19012 TULLE CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Madame la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales - Place Beauvau - 75800 PARIS
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 cours Vergaizani - 87000 LIMOGES ou par l'application internet « Télérecours citoyens ».

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

2.2.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien des équipements de crémation sont assurés par la société FMI. Le contrat de maintenance garantit des visites annuelles préventives, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des équipements de crémation. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des équipements de crémation de crémation.

Le crématorium a été fermé pour maintenance le 28 et 29 juin, ainsi que le 20 et 21 décembre.

2.3.3. Programme contractuel d'investissements

Sans objet.

2.3.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Le crématorium a été équipé d'un défibrillateur d'une valeur de 972,62 € HT.

2.3.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements.

2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Conformément à l'article 26 de la convention de délégation, une garantie à 1^{ère} demande a été réalisée.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE**

Au 1er janvier 2022, la France compte 67,8 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2021, au même rythme qu'en 2020. En 2021, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, s'établit à + 81 000. En 2016, il avait atteint son niveau le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et il a continué de baisser depuis lors pour atteindre un point très bas en 2020 du fait de la forte hausse du nombre de décès pendant les deux premières vagues de la pandémie de Covid-19.

En 2021, 738 000 bébés sont nés en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021, soit 3000 naissances de plus qu'en 2020 (+ 0,4 %). Cette remontée met ainsi fin à la baisse observée chaque année entre 2015 et 2020.

Le nombre de décès reste élevé en 2021 à cause de la pandémie et du vieillissement de la population

En 2021, 657 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021) ; c'est 12 000 de moins qu'en 2020 (- 1,8 %), mais nettement plus qu'en 2019, avant la pandémie (+ 44 000, soit + 7,1 %). La hausse de 2019 à 2021 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires, de la manière suivante : + 23 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 14 000 dus à la baisse attendue des quotients de mortalité entre 2019 et 2021 et + 35 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 47 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé au premier semestre (+ 7,7 % toutes causes confondues par rapport au premier semestre 2019). La troisième vague épidémique de début janvier à fin mai 2021 a entraîné 18 000 décès de plus qu'attendus si les quotients de mortalité avaient baissé de 2019 à 2021 au même rythme que sur la période 2010-2019. La quatrième vague durant l'été 2021 a été beaucoup moins meurtrière en France métropolitaine compte tenu de la campagne massive de vaccination et de la poursuite de mesures de restrictions sanitaires. Elle a davantage touché les Antilles et la Guyane où la campagne de vaccination a rencontré plus de réticence. En fin d'année 2021, une cinquième vague touche la France, dont ni l'ampleur ni la durée ne sont connues au moment de la préparation de ce bilan.

Bien qu'en hausse, l'espérance de vie ne retrouve pas en 2021 son niveau d'avant la pandémie

En 2021, l'espérance de vie à la naissance est de 85,4 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les femmes gagnent 0,3 an d'espérance de vie par rapport à 2020 et les hommes 0,2 an. Du fait de la forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie ne retrouve cependant pas son niveau d'avant la pandémie (85,6 ans pour les femmes en 2019 et 79,7 ans pour les hommes).

Bien qu'en recul, l'espérance de vie des femmes en France en 2020 était la plus élevée de l'Union européenne (UE), à égalité avec l'Espagne ; pour les hommes, la France est en position moyenne au sein de l'UE, et reste derrière l'Italie (80,1 ans) et l'Espagne (79,7 ans), pourtant fortement touchées par la pandémie.

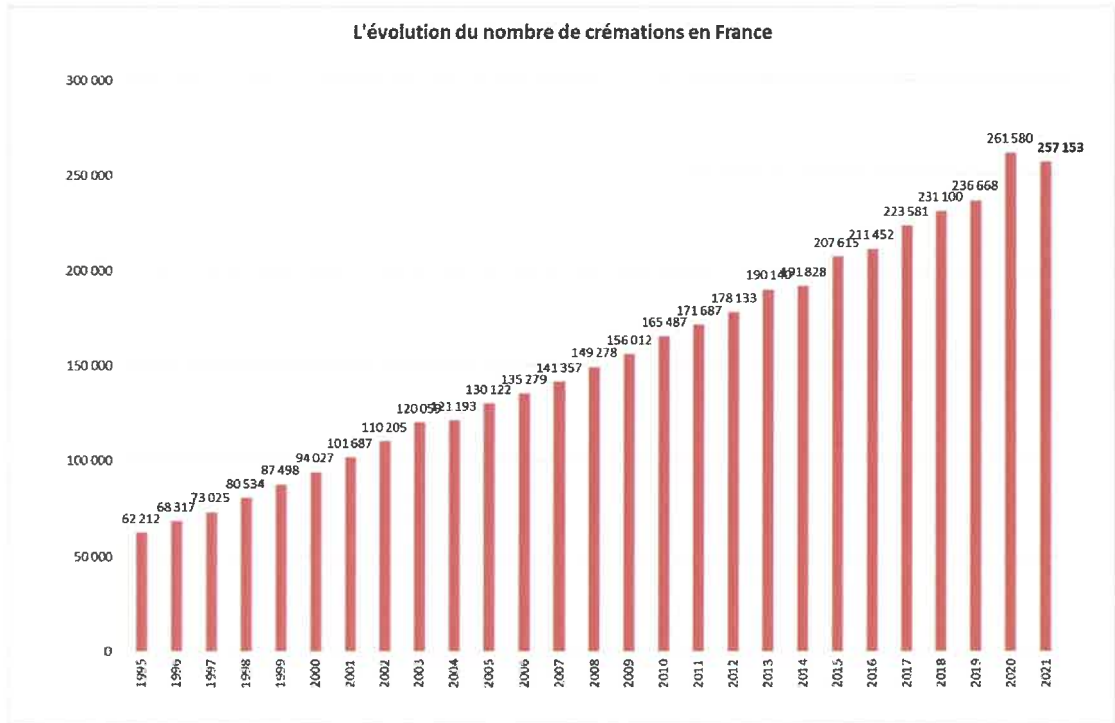
La population continue de vieillir avec l'avancée en âge des baby-boomers

Au 1er janvier 2022, 21,0 % des personnes en France ont 65 ans ou plus et 9,8 % ont 75 ans ou plus. La hausse de la part des 75 ans ou plus dans la population s'accroît en 2022 avec l'arrivée de la première génération du baby-boom dans cette tranche d'âge. La part des 65 ans ou plus augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accroît depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-

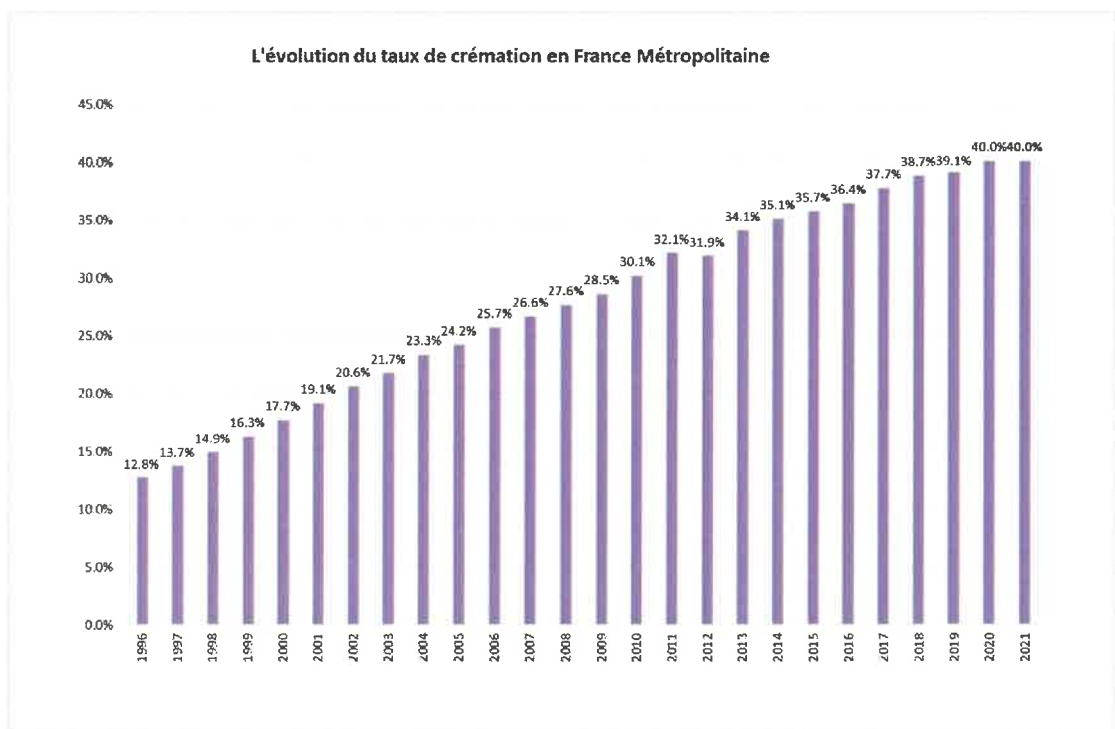
guerre. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente dans tous les pays de l'UE. En 2020, elles représentent 20,6 % de la population de l'UE, contre 20,2 % en 2019. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce et au Portugal, alors qu'elle n'est que de 14,4 % en Irlande.

Source : INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6024136?sommaire=6036447#titre-bloc-17>



Y compris principauté de Monaco



Y compris principauté de Monaco

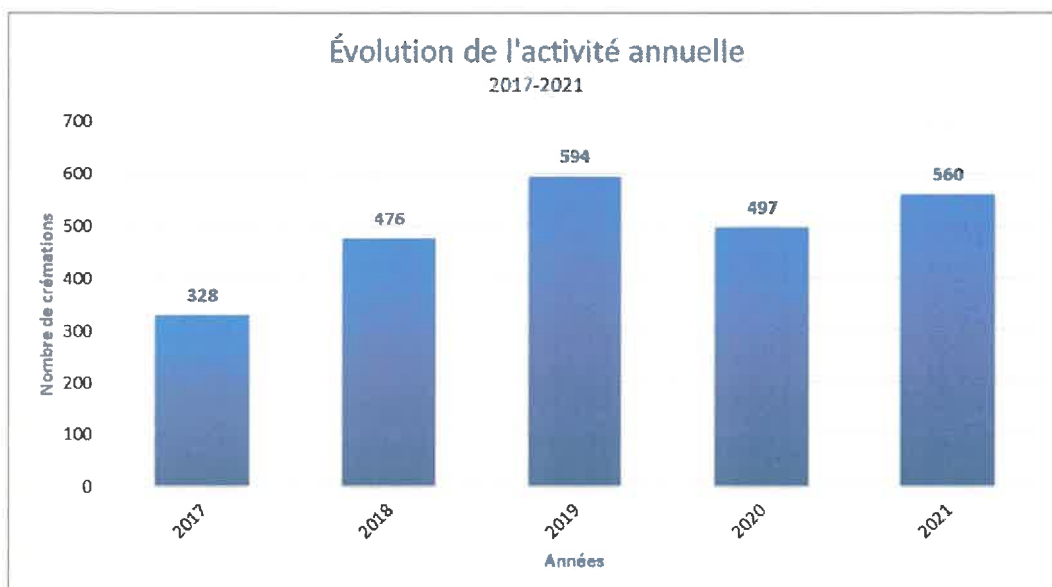
3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du système de planification des crémations, EPOC, a permis de procéder aux analyses ci-après.

3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations

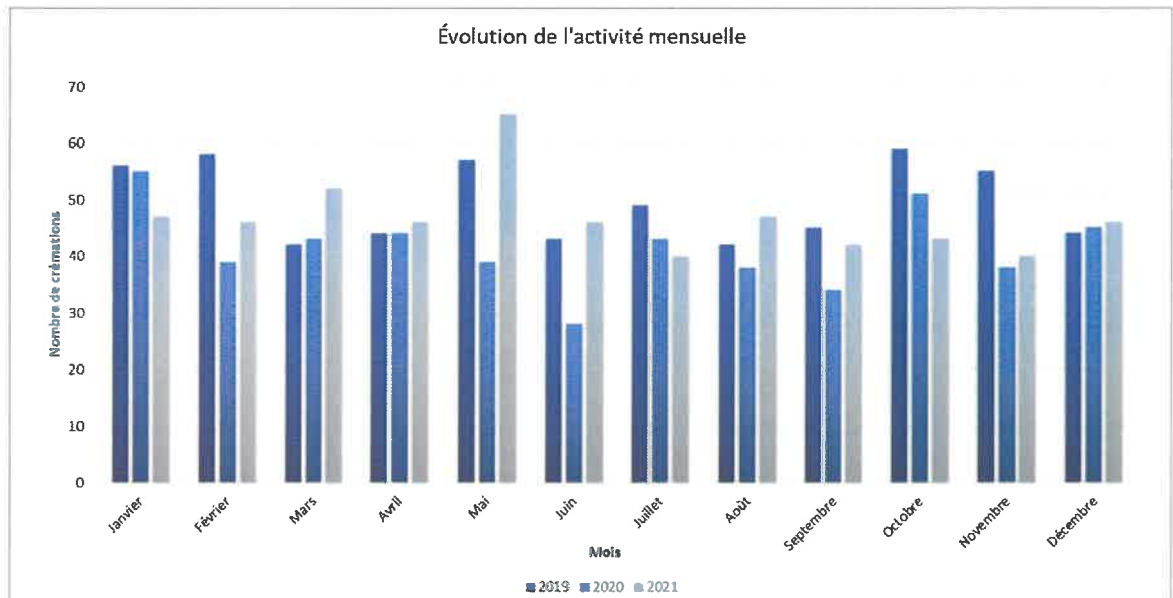
Activité annuelle		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2017	328	
2018	476	45%
2019	594	24.8%
2020	497	-16%
2021	560	13%

Répartition par types de crémation	
Prestations	2021
Adultes	544
Indigents	1
Hors gabarit standard - plus value	7
Très jeunes enfants	6
TOTAL	558
Exhumations	2
PAOH	0
TOTAL	560



3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2019		2020		2021	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	56	56	55	55	47	47
Février	58	114	39	94	46	93
Mars	42	156	43	137	52	145
Avril	44	200	44	181	46	191
Mai	57	257	39	220	65	256
Juin	43	300	28	248	46	302
Juillet	49	349	43	291	40	342
Août	42	391	38	329	47	389
Septembre	45	436	34	363	42	431
Octobre	59	495	51	414	43	474
Novembre	55	550	38	452	40	514
Décembre	44	594	45	497	46	560
TOTAL		594		497		560



3.2.3. Fréquentation de la salle de cérémonies

La salle de cérémonies est systématiquement mise à la disposition de toutes les familles qui accompagnent les défunts.

Si les familles souhaitent une cérémonie d'adieu personnalisée, cette dernière est alors assurée par le maître de cérémonie de l'entreprise funéraire choisie par les familles ou directement par le personnel du crématorium formé à cet effet.

Dans ce cas, le personnel du crématorium se charge de l'accueil et de la mise à disposition de la salle de cérémonies et du matériel de sonorisation.

3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

3.3.1. Le Temps de mémoire

Rappelons que pour le Temps de Mémoire, toutes les familles reçues au crématorium au cours de l'année écoulée sont conviées à participer à cette cérémonie d'hommage aux défunts qui s'accompagne d'une projection d'images, de vidéos et de lectures de textes et poèmes.

Des témoignages de familles, d'associations et de professionnels en lien avec le milieu médical et le deuil viennent également apporter des éléments de réflexion sur le vécu des proches lors d'un décès ainsi que sur le travail du deuil.

C'est le samedi 4 décembre 2021 qu'a eu lieu la cérémonie du Souvenir au crématorium de Tulle. Une vingtaine de personnes étaient réunies pour rendre hommage à leurs proches. Jean Cocteau a dit que « le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants » ; une citation qui résume la raison d'être, mais aussi l'importance de la cérémonie du souvenir pour les familles.

3.3.2. Portes ouvertes

Sans objet en 2021.

3.3.3. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est dorénavant mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Il convient de préciser que ce registre est utilisé comme un registre du souvenir sur lequel sont laissés des messages de sympathie destinés aux défunts et familles. Les familles expriment le plus souvent directement auprès du personnel du crématorium leur satisfaction pour l'accueil, l'organisation et le déroulement du dernier hommage rendu au défunt.

3.3.4. La communication relative au crématorium

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

3.3.5. Les enquêtes de satisfaction « Familles »

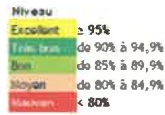
Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie.

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement. Pour OGF, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.

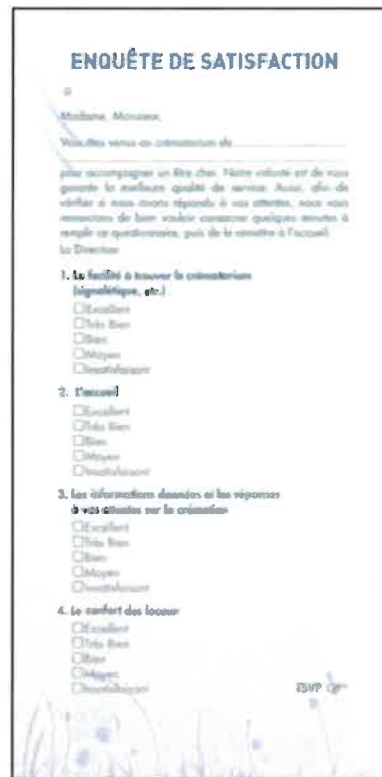
Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégué.

La restitution annuelle des résultats du crématorium est présentée ci-après :

Synthèse des résultats



	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	CUMUL 2021	Rappel 2020	Evolution (2021 / 2020)
Nombre de questionnaires	18	23	14	21	76	64	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	77,8%	91,3%	85,7%	100,0%	89,5%	90,5%	▶
L'accueil	94,4%	100,0%	100,0%	100,0%	98,7%	100,0%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	94,4%	100,0%	100,0%	100,0%	98,7%	100,0%	▶
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	98,4%	▶
L'hommage lors de la remise des cendres	93,8%	100,0%	100,0%	100,0%	98,5%	100,0%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	100,0%	-	100,0%	100,0%	100,0%	▶



3.3.6. Périmètre Qualicert

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée en décembre 2018 par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 23 janvier 2019.



3.3.7. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



3.3.8. La collecte des déchets métalliques

Les déchets métalliques ne se consomment pas lors d'une crémation, comme ceux utilisés pour les prothèses, les couronnes dentaires et autres plombages. Les cendres du défunt sont rendues aux proches. Les résidus métalliques sont récupérés et s'agissant de déchets d'activité, ceux-ci doivent

être traités dans une filière adaptée comme tout déchet, et valorisés lorsque c'est possible, comme nous y oblige le code de l'environnement.

Les déchets métalliques sont récupérés par un prestataire spécialisé : OrthoMetals.

Les déchets métalliques sont triés puis refondus pour être transformés. Ces nouveaux objets sont alors utilisés par différentes industries comme l'automobile, l'aéronautique ou encore l'électroménager. Notre prestataire garantit que la nouvelle utilisation ne réintègrera pas le domaine de la santé

Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à la Fondation PFG, sous l'égide de la Fondation de France, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

LA FONDATION PFG

Soutenir ceux qui soutiennent

Depuis 2009, la Fondation PFG s'engage auprès des associations qui orientent leurs actions autour de l'accompagnement des personnes en fin de vie, du deuil et de la sensibilisation du public à un thème encore tabou en France, la mort. A travers cette Fondation, le Groupe OGF, leader des services funéraires en France, prolonge l'écoute, l'accompagnement et le respect des familles mis en œuvre quotidiennement par ses équipes professionnelles. Représentations théâtrales traitant le sujet du deuil, ateliers de mise en beauté pour les personnes en fin de vie, groupes de paroles, développement des soins palliatifs, études, conférences et formations de bénévoles... A travers ses dons, la Fondation PFG apporte un soutien essentiel aux associations qui traitent ces sujets délicats.

Gouvernance et fonctionnement

Présidée par Alain COTTET, Président-directeur général d'OGF, le conseil d'administration est composé de 6 membres :

- 4 collaborateurs d'OGF,
- 2 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Le conseil joue un rôle essentiel dans les demandes de subventions des associations. Chaque membre donne un avis expérimenté et objectif sur les dossiers présentés pour ensuite délibérer. Si le projet est accepté, la subvention est versée à l'association.

Entre juin et septembre, la Fondation PFG organise un appel à projets annuel.

Retrouvée les actions de la Fondation sur <https://www.pfg.fr/pfg-a-vos-cotes/fondation-pfg>

En 2021, le montant de la valorisation pour votre établissement s'est élevé à 8 739,02 €.

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE**4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE****Covid-19 : Une année 2021 dans de meilleures conditions**

En 2021 comme en 2020, l'activité quotidienne des crématoriums a été fortement impactée par les nouvelles vagues de la pandémie. Nos établissements ont dû une nouvelle fois s'adapter aux mesures gouvernementales, à la vaccination et à l'évolution des mentalités de chacun ce qui a permis aux différents acteurs du funéraire de pouvoir anticiper et de mieux gérer l'accueil des défunts et des familles.

Encore cette année, en collaboration avec vos services, toute l'équipe du crématorium est restée mobilisée pour s'adapter aux nouvelles évolutions réglementaires et veiller au strict respect des mesures sanitaires. Nos décisions ont été dictées par notre volonté de préserver la capacité des familles à accompagner leur proche décédé tout au long des obsèques.

Veiller sur les proches des défunts, c'est également protéger nos collaborateurs dans l'exercice de leurs missions par le maintien des équipements de protection et une communication immédiate des mesures gouvernementales.

4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE**4.2.1. Les horaires d'ouverture**

Le crématorium est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, puis de 13h30 à 16h30. Deux créneaux supplémentaires de crémation peuvent être proposés le samedi matin en cas de forte demande.

4.2.2. Les moyens en personnel

L'équipe du crématorium est composée de deux personnes :

Leurs missions quotidiennes concernent :

- L'accueil des familles,
- L'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- La réalisation de cérémonie de recueillement,
- La réalisation des crémations,
- L'entretien des installations techniques,
- La tenue des registres de crémations et contrôles administratifs, Les prises d'ordres pour le crématorium,
- La tenue du planning de crémation et accueil téléphonique.

L'encadrement est assuré par Madame Julie BELLEFACE.

4.2.3. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des équipements de crémation de crémation,
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,

- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2021 ont été les mêmes qu'en 2020 :

ACTIVITE CREMATION

Prestations	Tarifs au 1 ^{er} mars 2020		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
CREMATIONS AVEC FAMILLES			
Crémations adultes <i>(hors prestations gratuites, cf. plus bas)</i>	753.33 €	150.67 €	904.00 €
Crémations jeunes enfants <i>de 1 à 12 ans (hors prestations gratuites, cf. plus bas)</i>	375.83 €	75.17 €	451.00 €
Crémations très jeunes enfants <i>(de 0 à 1 an (hors prestations gratuites, cf. plus bas)</i>	188.33 €	37.67 €	226.00 €
Crémations indigents et ayants-droit <i>(sur présentation d'un certificat de la CCASS) et ayants-droit (personnel mort en service commandé)</i>		gratuit	
Cercueils hors gabarit standard - plus value	102.50 €	20.50 €	123.00 €
CREMATIONS POST MORTEM			
Crémations restes mortels grand gabarit (famille) <i>crémation d'un corps de moins de 5 ans en cercueil</i>	753.33 €	150.67 €	904.00 €
Crémations restes mortels petit gabarit (famille) <i>crémation d'un corps de plus de 5 ans en cercueil ou reliquaire</i>	375.83 €	75.17 €	451.00 €
Crémations restes mortels grand gabarit (collectivité) <i>crémation d'un cercueil contenant des restes mortels</i>	602.50 €	120.50 €	723.00 €
Crémations restes mortels petit gabarit (collectivité) <i>crémation d'un reliquaire contenant des restes mortels</i>	301.67 €	60.33 €	362.00 €
PIECES ANATOMIQUES			
Pièces anatomiques - petit conteneur <i>(30 kg ou 100 l)</i>	415.00 €	83.00 €	498.00 €
Pièces anatomiques - grand conteneur <i>(60 kg ou 200 l)</i>	828.33 €	165.67 €	994.00 €

ACTIVITE ANNEXES

Prestations	Tarifs au 1 ^{er} mars		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
CEREMONIES			
Hommage simple <i>Prestation comprise dans le tarif de crémation</i>		gratuit	
Utilisation de la salle de cérémonie < 30 minutes incluse			
Cérémonie personnalisée <i>fourniture de salle > 30 min avec moyens audiovisuels</i>	102.50 €	20.50 €	123.00 €
GESTION DES CENDRES			
Fourniture d'urnes cinéraires		gratuit	
Conservation urnes au-delà 1 mois (/mois sup) <i>conservation urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire</i>	20.83 €	4.17 €	25.00 €
Conservation urnes au-delà 3 mois (/mois sup) <i>conservation urnes au-delà 3 mois par mois supplémentaire</i>	51.67 €	10.33 €	62.00 €
Dispersion cendres au jardin du souvenir (avec famille) <i>avec intervention du Maître de cérémonie</i>	61.67 €	12.33 €	74.00 €
Dispersion cendres pièces ana. Et exhum. (ss cérémonie)	40.83 €	8.17 €	49.00 €
SEPULTURES CINERAIRES			
Cavurne - Concession 15 ans <i>part reversée à la collectivité</i>	98.33 €	19.67 €	118.00 €
Cavurne - Location Cavurne 15 ans <i>fourniture et pose cavurne, travaux, entretien du site, hors marbrerie</i>	880.00 €	176.00 €	1 056.00 €
Cavurne - Concession 30 ans <i>part reversée à la collectivité</i>	195.00 €	39.00 €	234.00 €
Cavurne - Location Cavurne 30 ans <i>fourniture et pose cavurne, travaux, entretien du site, hors marbrerie</i>	1 465.83 €	293.17 €	1 759.00 €
AUTRES PRESTATIONS			
Convivialité, collation simple <i>prix par personne, groupe mini 35</i>	6.67 €	1.33 €	8.00 €
Prestation du Maître de Cérémonie	102.50 €	20.50 €	123.00 €
Location de salle de cérémonie seule <i>cérémonie sans crémation</i>	154.17 €	30.83 €	185.00 €

4.3.2. La révision des tarifs

La révision contractuelle des tarifs a été réalisée le 1^{er} mars 2021. Les tarifs appliqués à partir de cette date auraient dû être augmentés de 4,73% mais a été jugée trop élevée et pénalisante pour les familles.

Dans un esprit de partenariat bilatéral et de coopération entre votre ville et OGF, et par dérogation à la procédure de révision contractuelle, la révision des tarifs n'a pas été appliquée.

Annexe 1 : Tableau des immobilisations au 31/12/2021

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotations 2021	Amortiss. cumulés	VNC N
PLOMBERIE DOUCHES	01/03/2018	3 323.17	286	01/01/2042	140	535.32	2 788
BUREAU ETUDES STRUCTURES	01/03/2018	652.15	286	01/01/2042	27	105.04	547
REFACT SAL C FAGNON	01/03/2018	25 730.92	286	01/01/2042	1 084	4 144.60	21 586
BRANCHEMENT AEP	01/03/2018	7 460.61	286	01/01/2042	314	1 201.73	6 259
SOLS SOUPLES	01/03/2018	1 539.36	286	01/01/2042	65	247.86	1 292
CARRELAGES FAIENCES	01/03/2018	56 978.24	286	01/01/2042	2 400	9 177.64	47 801
VERIFICATION INSTAL ELECTRIQUES	01/03/2018	731.71	286	01/01/2042	31	117.88	614
COORDINATION SPS	01/03/2018	3 357.27	286	01/01/2042	141	540.82	2 816
CONTROLE TECHNIQUE CONSUEL	01/03/2018	306.07	286	01/01/2042	13	49.24	257
CONTROLE TECHNIQUE	01/03/2018	8 321.45	286	01/01/2042	351	1 340.37	6 981
ACCESSIBILITE PMR	01/03/2018	478.24	286	01/01/2042	20	77.01	401
REGUL ARCHI AVANCE	01/03/2018	1 434.73	286	01/01/2042	60	231.15	1 204
DOUBLAGE CLOISONS PLAFONDS PEINTURE	01/03/2018	65 561.42	286	01/01/2042	2 762	10 560.23	55 001
TELEPHONIE	01/03/2018	1 477.00	286	01/01/2042	62	237.80	1 239
MENUISERIE	01/03/2018	56 924.57	286	01/01/2042	2 398	9 169.05	47 756
CVC PLOMBERIE	01/03/2018	111 335.22	286	01/01/2042	4 690	17 933.14	93 402
ECLAIRAGE ENSEIGNE	01/03/2018	1 729.09	286	01/01/2042	73	278.53	1 451
ELECTRICITE	01/03/2018	100 933.79	286	01/01/2042	4 252	16 257.76	84 676
RACCORDEMENT GRDF	01/03/2018	1 129.54	286	01/01/2042	48	181.99	948
VRD ESPACES VERTS	01/03/2018	128 903.31	286	01/01/2042	5 430	20 762.92	108 140
REMBLAI SUPPORT DE FONDATIONS	01/03/2018	111 905.05	286	01/01/2042	4 758	18 069.41	93 836
TERRASSEMENT PLATEFORME	01/03/2018	50 749.04	286	01/01/2042	2 138	8 174.26	42 575
RACCORDEMENT ERDF	01/03/2018	2 886.19	286	01/01/2042	122	464.83	2 421
HONORAIRES	01/03/2018	18 846.93	286	01/01/2042	794	3 035.74	15 811
PILOTAGE+GROS OEUVRE+CHARPENTE+BARD	01/03/2018	611 255.43	286	01/01/2042	25 749	98 456.98	512 798
BUREAU ETUDES FLUIDES	01/03/2018	18 846.96	286	01/01/2042	794	3 035.74	15 811
ETUDE THERMIQUE	01/03/2018	1 434.73	286	01/01/2042	60	231.15	1 204
ETUDE IMPACT	01/03/2018	2 097.14	286	01/01/2042	89	338.66	1 758
BUREAU ETUDES STRUCTURE	01/03/2018	14 425.39	286	01/01/2042	608	2 323.56	12 102
ETUDE IMPACT	01/03/2018	4 112.90	286	01/01/2042	173	662.47	3 450
BUREAU ETUDES STRUCTURE	01/03/2018	72 874.80	286	01/01/2042	3 070	11 738.18	61 137
LIGNE DE FILTRATION	01/03/2018	240 717.09	286	01/01/2042	10 140	38 773.10	201 944
JOURS IMMOBILISES	01/03/2018	334.82	91	01/10/2025	44	169.31	166
JOURS IMMOBILISES	01/03/2018	1 697.93	88	01/07/2025	232	887.86	810
EXTINCTEURS	01/03/2018	864.33	83	01/02/2025	125	479.18	385
DECORATION CADRE	01/03/2018	895.21	83	01/02/2025	129	496.36	399
JOURS IMMOBILISES	01/03/2018	1 955.79	83	01/02/2025	283	1 084.33	871
MUR VEGETAL	01/03/2018	1 845.76	83	01/02/2025	267	1 023.37	822
POSE TABLEAUX, PENDULES, POUBELLES	01/03/2018	329.78	83	01/02/2025	48	182.78	147
STORES	01/03/2018	4 841.17	83	01/02/2025	700	2 684.17	2 157
SIGNALETIQUE	01/03/2018	913.38	90	01/09/2025	122	467.03	446
INTERIM	01/03/2018	382.59	83	01/02/2025	55	212.11	170
CONCOURS CREMA	01/03/2018	1 434.73	83	01/02/2025	207	795.51	639
TONDEUSE ALIZE 12.5KH	31/05/2018	2 075.00	120	31/05/2028	208	744.00	1 331
CHARIOT ELEVATEUR	01/03/2018	3 010.31	107	01/02/2027	338	1 294.64	1 716
STRUCTURE FOUR	01/03/2018	160 039.60	286	01/01/2042	6 740	25 776.01	134 264
REBRIQUETAGE LONG	01/03/2018	46 636.74	95	01/02/2026	5 891	22 591.36	24 045
PC DELL OPTIPLEX 3040	01/03/2018	373.99	44	01/11/2021	85	373.99	0
IMPRIMANTE CANON	01/03/2018	653.74	34	01/01/2021	0	653.74	0
EQUIP AUDIOVISUEL	01/03/2018	9 229.92	107	01/02/2027	1 035	3 969.64	5 260
MOBILIER	01/03/2018	29 699.01	107	01/02/2027	3 331	12 773.11	16 926
MOBILIER EXTERIEUR	01/03/2018	3 259.16	107	01/02/2027	366	1 401.71	1 857
MARKIT B2B : (DMQE - C) 1 Samsung Galaxy A20E - Double SIM 4G LTE - 32 Go	01/10/2019	149.42	24	01/10/2021	56	149.42	0
CATAFALQUE CEREMONIE	19/12/2018	608.39	120	19/12/2028	61	184.45	424
COMPLEMENT ETUDES STRUCTURE	01/04/2018	10 900.00	285	01/01/2042	461	1 722.90	9 177
COMPLEMENT TERRASSEMENT PLATEFORME	01/04/2018	17 633.13	285	01/01/2042	745	2 787.15	14 846
COMPLEMENT CARRELAGE FAIENCE	01/04/2018	4 929.03	285	01/01/2042	208	778.94	4 150
DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	972.62	48	01/04/2025	182	182.34	790
TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES		2 034 125.06			94 774.72	362 319.57	1 671 805.49